

Mme Adele Gambaro,
Rapporteure de l'APCE pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe
Avril 2017

Les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe au cœur des musées européens

« La procédure d'attribution du Prix du Musée joue un rôle important dans la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, valeurs que nous ne pouvons tenir pour acquises et que nous devons défendre sans relâche. »

Mme Vesna Marjanović, députée serbe et ancienne Rapporteure pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, qui est la plus ancienne institution européenne, est fier d'être en première ligne pour défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Il a été fondé en 1949, sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, pour préserver la paix en Europe grâce au respect de valeurs fondamentales communes. Les pères fondateurs de l'organisation avaient en effet compris que la protection juridique et institutionnelle de la démocratie et des droits de l'homme ne peut perdurer fiable et solide si elle n'est pas incorporée à une culture propice à l'épanouissement de la tolérance, de la liberté, de l'égalité et du respect de la dignité humaine.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a amené ses pays membres à coopérer dans le domaine culturel sur la base de la Convention culturelle européenne (1954), qui permet depuis plus de 60 ans de définir les orientations politiques en matière culturelle et patrimoniale. Quatre conventions spécifiques ont été élaborées pour traiter du patrimoine architectural (Grenade, 1985), du patrimoine archéologique (La Valette, 1992), du paysage (Florence, 2000) et, plus récemment, de la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005). Il faut aussi mentionner les deux conventions pour la protection du patrimoine audiovisuel (2001) et sur la coproduction cinématographique (révisée en 2017).

Aujourd'hui, face aux nouveaux défis politiques et sociétaux du XXI^e siècle, l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et du patrimoine vise avant tout à promouvoir **la diversité et le dialogue** afin de cultiver **le sens de l'identité, de la mémoire collective et de la compréhension mutuelle** au sein des nombreuses communautés de l'Europe et entre elles. Fort de ses 47 États membres, qui lui donnent une dimension paneuropéenne, le Conseil de l'Europe rapproche les citoyens, de Reykjavik à Vladivostok, en établissant entre eux un lien culturel commun.

Dans ce contexte très large, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a reconnu très tôt le rôle important des musées et les ressources qu'ils offrent pour le développement humain et l'engagement citoyen. Dans la recommandation adoptée le 18 mars 1977, l'Assemblée parlementaire a défini les bases du programme actuel de distinction des musées européens, qui comprend le Prix européen du Musée de l'année (EMYA) et le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, géré par une commission indépendante et qui récompense des nouveaux musées de taille modeste ou moyenne. La

zone géographique couverte par ce programme a été dès l'origine celle de la Convention culturelle européenne.

La première cérémonie de remise du Prix du Musée européen de l'année a eu lieu le 14 février 1978 au Palais Rohan, à l'invitation du maire de Strasbourg, Pierre Pflimlin, et en présence de Kenneth Hudson, de John Letts, de l'association *National Heritage*, de Richard Hoggart, ancien sous-directeur général de l'UNESCO, de Lluís Monreal, Secrétaire général du Conseil international des musées (ICOM) et des autres membres du jury. Le prix fut décerné au *Ironbridge Gorge Museum* du Royaume-Uni, tandis qu'un prix spécial était attribué à la Fondation Miró de Barcelone, qui fut le premier musée inscrit sur la liste du Prix du Musée du Conseil de l'Europe.

Pour la petite histoire, le don de la statuette de Joan Miró "La femme aux beaux seins", offerte par le gouvernement espagnol comme trophée pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, fut négocié par Lluís Monreal. Elle avait été choisie par Andrew Faulds, acteur et homme politique britannique, à l'origine du programme au sein de la Commission de la culture de l'APCE.

L'Assemblée parlementaire a établi un partenariat fertile et inscrit dans la durée avec le Forum européen du musée (FEM), observant au fil des ans l'évolution des musées européens, en quête d'exemples de bonnes pratiques, stimulant l'innovation et réfléchissant aux meilleurs moyens pour les musées d'être au service du tissu local et de l'ensemble de la société européenne. Aujourd'hui, à l'occasion du 40^e anniversaire de cette remise conjointe de prix, nous rendons hommage à ce partenariat fécond, porté haut et fort par les présidents qui se sont succédés à la tête de l'EMF et par des jurés enthousiastes, dévoués et éminemment compétents.

Ces quarante années ont vu le paysage muséal européen se transformer en profondeur, aussi bien d'un point de vue quantitatif, avec l'augmentation rapide du nombre de musées, que qualitatif, avec des fonctionnements nouveaux et une perception différente de la part du public. Dès le début, l'Assemblée parlementaire et le Forum européen du musée étaient profondément convaincus que les musées devaient s'adresser d'abord aux visiteurs et se sont attachés à mettre toujours davantage le public au centre. Ceci a entraîné beaucoup d'autres changements importants pour les musées, de leurs politiques de constitution des collections, stratégies d'interprétation et programmes éducatifs, à leur architecture, leurs structures de gouvernance et leur financement.

En ouvrant de nouvelles opportunités, les années 1990 ont été déterminantes pour l'instauration d'une coopération plus étroite et d'échanges plus réguliers entre les musées d'Europe occidentale et ceux d'Europe orientale. Des écarts peuvent néanmoins subsister dans les possibilités qui s'offrent en matière de pratique muséale dans les différentes parties de l'Europe, en particulier du fait des financements disponibles et des politiques globales de l'état, et des aides des pouvoirs publics. Plusieurs rapporteurs de l'APCE ont souligné qu'il conviendrait de ne pas récompenser seulement les grands musées, qui travaillent dans des conditions très favorables, mais aussi les réalisations exceptionnelles qui voient le jour dans des cadres moins propices, afin de stimuler l'innovation et la création dans toute l'Europe, surtout dans le contexte actuel de crise économique, marqué dans de nombreux pays par des coupes croissantes des financements publics.

Dans son récent rapport parlementaire sur « [Les bibliothèques et les musées d'Europe dans un monde en mutation](#) », Lady Diana Eccles a souligné l'importance culturelle, sociale et économique des musées de petite et moyenne taille en Europe, qui jouent un rôle crucial au niveau local et se voient contraints de réduire leurs services au public ou même de fermer. Le rapport examine les rôles nouveaux et plus larges dévolus aux musées en ce début de XXI^e siècle, tout en considérant les pressions et difficultés économiques qui pèsent sur le secteur, et propose des idées et des exemples pour leur permettre d'y résister et d'assurer leur viabilité. En conséquence, la [Résolution 2100](#) de l'APCE de mars 2016 appelle les gouvernements à accroître la reconnaissance et le soutien des musées au niveau interministériel et à veiller à la continuité des missions de service public assurées par les petites institutions en tant que parties intégrantes du tissu d'infrastructures culturelles et patrimoniales.

Au fil des ans, l'Assemblée parlementaire et sa Commission de la culture ont particulièrement œuvré à la promotion des droits culturels, qui relèvent pleinement des droits de l'homme. La culture est un socle sur lequel peut s'ériger une société stable, pacifique et prospère, dans laquelle chaque personne peut croître, être respectée et estimée.

À cet égard, la Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ([Convention de Faro](#)) est un instrument politique majeur car il introduit une compréhension beaucoup plus large de la notion de patrimoine, considéré non seulement comme un ensemble de biens hérités du passé, mais aussi, ce qui est plus important, comme une ressource pour le développement humain, le renforcement de la diversité culturelle et la promotion du dialogue interculturel.

Il est particulièrement important d'appliquer ces concepts aux efforts de réconciliation dans les situations de post-conflit lorsque le patrimoine culturel, en tant que symbole d'une identité culturelle, a été visé par les destructions. On peut en trouver des exemples dans les pays de l'ex-Yougoslavie, dans le Caucase et à Chypre, mais aussi dans d'autres parties de l'Europe où l'intolérance et les divisions politiques, culturelles, ethniques ou religieuses gagnent rapidement du terrain. La peur des gens et la perte de confiance vont de pair avec l'érosion du lien civique et la détérioration des valeurs établies.

C'est pourquoi, dans son rapport intitulé « [Culture et démocratie](#) », Mme Vesna Marjanović préconise une reconnaissance beaucoup plus forte du rôle que la culture peut jouer dans la défense des principes et valeurs démocratiques et dans la construction de sociétés inclusives. La culture et les arts peuvent, par exemple, amener la sphère publique « protégée » à s'ouvrir pour affronter les conflits qui se jouent dans la société. Les musées et les autres institutions culturelles exercent les facultés de la mémoire en traitant des complexités du passé dans le but d'innover pour l'avenir. Ils peuvent constituer des lieux de rencontre et des espaces sûrs pour le dialogue, la communication et le développement personnel. La liberté artistique peut rendre possible l'expression de positions conflictuelles qui pourraient sinon être délicates ou inacceptables sur le plan politique. Cette possibilité peut s'avérer plus productive que la censure des prises de position politiques.

Dans sa [Résolution 2123](#) de juin 2016, l'Assemblée parlementaire a donc appelé les institutions européennes à affirmer de nouvelles priorités politiques et à donner des suites tangibles aux déclarations faites à Riga par les ministres de la culture de l'Union européenne et à Bruxelles par les ministres de l'éducation du Conseil de l'Europe sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté et de non-discrimination au moyen de la culture et de l'éducation. L'Assemblée insiste sur la nécessité d'accorder la même priorité à un investissement soutenu dans les activités culturelles et l'éducation qu'aux investissements dans l'économie, les infrastructures, la sécurité et tous les autres secteurs jugés cruciaux pour la stabilité et la compétitivité économique mondiale de l'Europe.

L'Assemblée recommande également aux gouvernements de soutenir le droit de toute personne de participer à la vie culturelle en tant que droit humain fondamental en s'efforçant d'éliminer les obstacles qui empêchent l'accès à la culture des femmes, des jeunes, des minorités, des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres groupes vulnérables. Elle leur recommande aussi de promouvoir la diversité des expressions culturelles et le pluralisme culturel en tant que facteurs positifs d'innovation et de développement ; de garantir un financement durable des politiques culturelles, de mener une réflexion stratégique au niveau interministériel pour intégrer la culture à d'autres secteurs d'activité ; d'encourager les partenariats entre les secteurs culturels et le système éducatif afin de promouvoir la compréhension de la liberté d'expression ; de renforcer la participation du public à la conception des politiques culturelles et d'associer les citoyens et les organisations non gouvernementales intéressés à la gestion des institutions culturelles ; et de mesurer la vitalité culturelle ainsi que son incidence sur la démocratisation de la société.

Au vu de ces orientations politiques, des **critères spécifiques** ont été conçus pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe afin de refléter au fil des ans les priorités et les objectifs de l'organisation. Ces critères doivent être pris en compte en plus de ceux qui portent sur l'excellence professionnelle que cherchent à récompenser le Prix européen du Musée de l'année (EMYA) et les prix associés. Ces critères spécifiques peuvent être visuellement assimilés à trois grands « piliers » soutenant une

« plateforme ». Le premier pilier représente la capacité d'un musée à mettre en valeur la culture et le patrimoine et à aider le public à les comprendre. Le deuxième pilier est la capacité du musée à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie et à partager nos valeurs communes. Le troisième pilier est la capacité à questionner l'identité individuelle et collective, à améliorer la compréhension et la reconnaissance des filiations culturelles multiples (identités complexes) et à favoriser le rapprochement des cultures. Ces trois piliers interconnectés soutiennent une quatrième idée, qui les englobe tous, à savoir la promotion de la « démocratie culturelle ». En d'autres termes, il s'agit de valoriser le rôle spécifique que jouent les musées en offrant à des publics très divers la possibilité de mieux comprendre ce que chacun de nous est en tant qu'individu et ce que nous sommes en tant que groupe, que société et qu'humanité.